

Délibération n°2023-03-26

Réf. Nomenclature « Actes » : 9.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Motion de soutien au centre hospitalier de Haute-Corrèze**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	56
Pouvoirs	13
Votants	69

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
			Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Vu la situation dans laquelle se trouve le Centre Hospitalier de Haute Corrèze qui subit la crise qui secoue en ce moment un système de soins en grande difficulté ;

Considérant le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté et la nécessité d'assurer l'attractivité de ce territoire et l'ancrage des populations, actuelles et futures ;

Considérant la politique de santé, portée par Haute-Corrèze Communauté au travers du contrat local de santé et la très grande menace qui pèse sur notre population en termes d'accès aux soins ;

Considérant l'observation de la situation de blocage dans laquelle se trouve le Centre Hospitalier de Haute-Corrèze ;

Considérant que le fait de faire perdurer cette situation pourrait conduire à l'effondrement du centre hospitalier ;

Considérant le fait que les équipes médicales, paramédicales et administratives sont au bord de la rupture ;

Considérant la démission de leurs fonctions de 9 chefs de pôles sur 11, car ils ne veulent plus assumer les conséquences, en termes de responsabilités, de parcours de soin et de sécurité des patients, lorsque du travail est constamment réalisé en mode dégradé ;

Considérant la fermeture au public du service des Urgences en avril, chose inédite à Ussel,

Le Président explique que le projet de santé territorial, dans lequel s'inscrit pleinement la Communauté de communes, est une preuve de son engagement pour relever le défi d'un service public de soin au plus près des besoins de la population.

Le territoire rural dans lequel se situe Haute-Corrèze Communauté doit faire face à des problématiques en matière de santé : accentuation des inégalités à l'accès à la santé, chute de la démographie médicale (médecine généraliste, spécialiste, pharmacologie...), renoncement aux soins et manque de suivi.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DEMANDE** à l'Etat de les aider à construire une politique de santé locale de qualité de façon à maintenir son attractivité et une offre de soins efficiente pour les habitants actuels et futurs ;
- **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé de maintenir l'ouverture des Urgences et de la ligne SMUR à Ussel ;
- **DEMANDE** que toutes les mesures nécessaires soient prises par les autorités compétentes pour rétablir un fonctionnement et un dialogue internes efficients et sereins dans l'intérêt du projet de santé territorial ;
- **DEMANDE** à chacune des parties prenantes de prendre leurs responsabilités afin d'éviter une rupture d'accès au soin pour la population de Haute Corrèze et au-delà ;
- **ADRESSE** la présente délibération :
 - Au préfet
 - Au Député
 - Au président du Conseil Départemental de la Corrèze
 - Aux maires du territoire
 - A l'agence Régionale de Santé

Délibération n°2023-03-26

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 019-200066744-20230627-20230326-DE



A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**


À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-03-26



Envoyé en préfecture le 05/07/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230627-20230326-DE

